

Thème : La communication des avocats : les règles déontologiques applicables

Date: Vendredi 7 juin 2024 de 9h30 à 12h30

Lieu: Angers

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 1

Objectifs :

- *Acquérir et/ou conforter la connaissance des règles légales et déontologiques applicables à la communication des avocats*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Rappel de l'évolution
- Qu'est ce que l'information professionnelle
- Qu'est ce que la publicité personnelle
- Qu'est ce que la sollicitation personnalisée
- Les obligations légales et déontologiques
- L'avocat connecté
- Le rôle de l'Ordre

➤ Moyens pédagogiques : Power Point / Remise d'un fiche synthétique / Etude de cas pratiques à résoudre et examen des concepts et règles en cause

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant

Intervenant:

Maître Henri GRAÏC, avocat et ancien Bâtonnier au Barreau de Saint-Brieuc

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.